



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 04 avril 2023

### Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. Christophe Baumberger	Adjoint
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau Du Conseil :	M. Daniel Muscionico	Président
	M. Killian Sudan	Vice-Président
	M. Denis Waechter	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Dominique Baumberger	
	Mme Sophie Brand	
	M. Adrien Cochet	
	Mme Claudia Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Andrea Ehretsmann	
	Mme Catherine Odier	
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
	M. Geoffray Sirolli	
	M. Charles Vinzio	
Personnel communal	M. Charles Lassauce	Secrétaire général
Absent(e)s / excusé(e)s :	M. Federico Giacobino	
	Mme Alexia Morel	
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

---

### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation de M. Charles Vinzio et désignation de ses commissions
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Communications de l'Exécutif
6. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
7. Présentation des comptes 2022
8. Délibération – crédit budgétaire supplémentaire pour le remplacement des luminaires de l'AGS et La Pomme, sis route de Corsier 23 et 25
9. Motions
10. Résolutions
11. Questions – Réponse de l'exécutif à une question posée par un conseiller municipal lors du Conseil municipal du 24 janvier 2023 : « Quel a été le coût d'élaboration du Plan directeur communal (2<sup>e</sup> génération) des autres communes ? »

12. Décision de l'Association des communes genevoises du 15 février 2023 – droit d'opposition des conseils municipaux
  13. Communications des membres du Conseil municipal
  14. Divers
  15. Naturalisation – 1 dossier – huis clos
- 

**Le Président** ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public.

## 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Le Président** soumet l'ordre du jour aux conseillers, qui l'approuvent à l'unanimité.

Il excuse en outre Mme Morel et M. Giacobino, qui sont absents ce soir.

## 2. ASSERMENTATION DE M. CHARLES VINZIO ET DESIGNATION DE SES COMMISSIONS

**Le Président** rappelle que M. Charles Vinzio a été nommé par la République et canton de Genève. Il siègera ainsi en qualité de conseiller municipal dans les rangs du groupe PLR. Pour que cela se fasse selon les formules usuelles, la prestation de serment doit avoir lieu. Le Président invite l'assemblée et le public à se lever. Il prie M. Vinzio de lever la main droite et de dire « Je le jure » ou « Je le promets » à la fin du texte d'assermentation, dont il donne lecture.

« Je jure ou je promets solennellement :

D'être fidèle à la République et canton de Genève ;

D'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

**M. Vinzio** lève la main droite et répond « Je le jure ».

*Les conseillers et le public applaudissent.*

**M. Vinzio** souhaite prendre brièvement la parole. Il s'adresse à M. Dante Giacobino, qui se trouve dans le public, et lui assure qu'il saura être à la hauteur de son investissement durant toutes ces années, pour tout ce qu'il a fait pour les Corsiéroises et les Corsiérois.

*Les conseillers et le public applaudissent à nouveau.*

**Le Président** profite de l'occasion, au nom du Conseil municipal, pour remercier M. Dante Giacobino pour tout ce qu'il a accompli ces dernières années et précise qu'un divers lui sera consacré.

**M. Sudan** revient sur la désignation des commissions. Il souhaite tout d'abord la bienvenue à M. Vinzio. Pour ce qui est des commissions, le PLR propose que M. Vinzio reprenne les commissions de Dante Giacobino, préservant ainsi l'équilibre des forces politiques telles que proposées en début de législature. Il s'agirait donc des commissions Urbanisme, construction et patrimoine, Sociale, scolaire et communication, ainsi qu'Agriculture, environnement et développement durable. S'agissant des présidences, comme en début de législature, il propose que cette question soit traitée en commission directement, par désignation du président remplaçant en CUCP, lors de la séance du 3 mai 2023.

Cette proposition convenant à toutes et à tous, **le Président** remercie M. Sudan et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met aux voix l'approbation du procès-verbal susmentionné.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Démission de M. Waechter

**Le Président** souhaite commencer par un point important transmis à la fin de la semaine, à savoir la démission d'un membre du Conseil municipal et membre du Bureau. Il s'agit de M. Waechter. Il propose que ce dernier donne lecture de son courrier.

**M. Waechter** remercie le Président. Il précise que sa démission prendra effet au 30 juin 2023 et il lit sa lettre de démission.

« Monsieur le Président, cher Daniel,  
Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs, chers Collègues du Conseil municipal,

Après 12 ans consacrés à la vie politique et associative du village, j'ai pris la décision de redéfinir mes priorités. C'est après mûre réflexion et le cœur lourd que j'ai pris la décision de vous adresser ma démission en qualité de membre du Bureau et de Conseiller municipal avec effet au 30 juin 2023 – c'est-à-dire juste avant les fêtes.

En effet, au cours des derniers mois, il m'est devenu très difficile de concilier mes divers engagements tant professionnels, politiques, associatifs que privés dont résultent une forme de fatigue et de lassitude que je n'avais pas connues jusqu'alors.

D'autre part, en tirant le bilan à la mi-parcours de cette législature, je constate que nous peinons à réaliser les divers projets engagés dans le cadre de la commission que je préside.

La somme de ces réflexions m'amène à penser que le temps est venu pour moi de prendre du recul et de céder ma place à de nouvelles personnes qui sauront mener à bien les divers projets utiles à notre commune, notamment en matière de transition écologique, avec une énergie nouvelle (et ça n'est rien de le dire).

Car, que nous le voulions ou non, l'urgence climatique est réelle et n'est plus le seul apanage du groupe politique auquel j'appartiens. Le réchauffement va modifier en profondeur nos habitudes de vie au cours des années à venir et renforcer les tensions géopolitiques déjà en place : contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, nous avons la capacité d'agir à notre échelle.

Comme je n'ai eu de cesse de le répéter, l'adage gouverner c'est prévoir s'applique maintenant plus que jamais.

A titre personnel, je pense qu'il y a fort à faire pour rattraper le retard accumulé au cours des années précédentes.

Je profite de cette lettre pour remercier les électrices et électeurs de la Commune qui m'ont accordé leur confiance par leurs votes et les prie de m'excuser de cette décision qui peut paraître soudaine, mais qui est le fruit d'une profonde réflexion.

Je remercie également mes collègues des Verts pour leur dynamisme, leur engagement et la qualité de notre collaboration.

D'autre part, je tiens à adresser des remerciements particuliers à l'ensemble de notre personnel de l'Administration qui fait preuve d'un engagement et d'un dévouement sans faille, trouvant des solutions à toutes les questions qui leur sont posées et donnant de leur temps et de leur passion pour nous soutenir.

Enfin, Messieurs les membres de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, permettez-moi également de vous remercier toutes et tous pour votre confiance et le plaisir que nous avons eu à collaborer, tout au long de ces années qui ont été riches en amitiés, en expériences et en partages. Je garderai un excellent souvenir de nos collaborations et également de nos différends qui nous ont fait avancer ensemble en ouvrant des perspectives nouvelles.

En espérant que vous comprendrez les raisons qui me poussent à prendre cette décision, je vous adresse, Monsieur le Président, cher Daniel, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, chères collègues et chers collègues du Conseil municipal, mes plus cordiales salutations. »

**Le Président** remercie M. Waechter pour cette lecture. Il confie qu'ils ont eu l'occasion de discuter en tête à tête, pour mesurer l'ampleur de cette décision. Ce départ annoncé, puisqu'il aura lieu le 30 juin, apportera certainement un chamboulement dans le Conseil municipal et il s'agira, pour le groupe que M. Waechter quitte, de combler les rangs. Au nom du Conseil municipal et de toutes les personnes présentes, le Président remercie M. Waechter pour tout le travail réalisé ensemble. Même si le mot « différend » a été utilisé, il a toujours été agréable de pouvoir batailler politiquement pour arriver à des consensus. La présence de M. Waechter manquera au Conseil, car ses contributions étaient souvent pertinentes sur les différents sujets débattus.

**M. Waechter** relève avoir pleine confiance que ces contributions pertinentes continueront à venir des autres membres des Verts.

#### Nouveau règlement du Conseil municipal

**Le Président** rappelle qu'un nouveau règlement du Conseil municipal a été approuvé dernièrement et, afin de faciliter sa mise en œuvre dans toutes les commissions et auprès de tous les membres du Conseil municipal, la commission ad hoc a souhaité organiser une séance plénière, qui se tiendra le 15 juin et pour laquelle une invitation sera envoyée très prochainement. Le but de cette séance est que les conseillers aient l'occasion de parcourir ensemble les changements majeurs qu'apporte ce règlement et de discuter d'éléments pratiques quant à sa mise en œuvre dans les commissions et au sein du Conseil municipal. Le rapport d'objet est, par exemple, un nouvel instrument dont l'utilisation pratique pourra être discutée à cette occasion. Le Président prie donc les conseillers de prendre note de la date du 15 juin, qui est une des seules dates qui restaient à ne pas entrer en conflit avec d'autres commissions. Il passe la parole à M. Waechter pour revenir sur la liste des en cours.

#### Liste des sujets en cours

**M. Waechter** rappelle que la liste soumise date de la dernière réunion, en janvier dernier. Le premier point avait été soulevé par lui-même et concernait la gestion des déchets et notamment le recyclage des déchets organiques.

**M. Baumberger** explique que, comme annoncé lors de la précédente séance du Conseil municipal, le bulletin communal qui paraîtra cette semaine met l'accent sur le tri des déchets, avec toute une série de descriptifs. Par ailleurs, un tous-ménages parviendra dans tous les foyers, incitant à venir prendre possession d'une « p'tite poubelle verte » à la mairie afin de récolter les déchets organiques et de valoriser cette filière. De nouveaux points de collecte seront équipés après Pâques et leur localisation est décrite dans le tous-ménages susmentionné. À noter que des ateliers ont été organisés à l'école avec un très grand succès auprès des élèves. Les familles de ces derniers recevront, par l'intermédiaire des enfants, ces « p'tites poubelles vertes ». Tous les Corsiérois recevront ce bulletin qui contient énormément d'informations concernant le tri des déchets, les emplacements des bennes pour les déchets organiques, etc.

**M. Waechter** observe que d'autres points figurant sur la liste sont considérés comme terminés, notamment celui sur la Voie bleue et Quai de Corsier, ouvert depuis 2021.

**M. Baumberger** annonce, concernant la Voie bleue, que les études d'impact dont le lancement avait été annoncé ne sont pas encore achevées et n'ont donc pas encore été communiquées. Dès lors, l'exécutif n'a pas d'informations plus récentes que lors de la dernière séance du Conseil. Il est à noter, encore une fois, que Corsier n'est pas porteur du projet et que la Commune ne dicte donc pas son calendrier. Il n'est pas inutile de rappeler que les conditions à un soutien corsesois à ce projet sont les suivantes : 1) le projet doit se faire sans voiture ; 2) il doit utiliser les infrastructures existantes ; 3) il ne doit pas être un coût pour la Commune ; 4) il doit permettre aux Corsesoises et Corsesois de bénéficier d'un prix avantageux pour la traversée, moyennant l'adhésion de la Commune à la convention intercommunale garantissant le financement de la desserte.

**M. Waechter** se demande s'il ne serait pas judicieux de conserver ce point en cours, étant donné que le sujet revient régulièrement sur la table, dans le but d'éviter qu'il n'ait à être ajouté à nouveau par la suite. Cela permettra en outre d'avoir des mises à jour régulières.

Cette proposition est acceptée.

**M. Sudan** suggère de préciser que le dossier est en attente des études d'impact.

**M. Waechter** confirme que c'est ce qu'il a mentionné.

Un autre point soulevé par M. G. Sirolli concernait la demande écrite afin d'obtenir l'ensemble des préavis concernant la Voie bleue. Ce point avait été réglé et il est proposé de le retirer du tableau des suivis.

Le dernier point est la motion concernant la transition énergétique, déposée par le PLR pour le soutien des Corsesois à la transition énergétique.

**M. Lassaue** note que l'exécutif y a répondu en janvier. La réponse à la motion ayant été donnée, ce point est achevé. La motion a été renvoyée en commission Agriculture et c'est à ce niveau-là que la question se situe maintenant.

**M. Waechter** prend note que ce dernier point sera donc supprimé de la liste des en cours, sur laquelle il n'en restera donc qu'un seul, à savoir la Voie bleue.

#### Courrier de l'ACG

**Le Président** rappelle que les conseillers ont pu consulter sur CMNet un courrier de l'ACG qui fait part d'un procès-verbal de décision concernant les montants de financement votés pour les dispositifs d'hébergement d'urgence en 2022. Il n'y avait pas eu d'opposition à ce sujet.

En l'absence de questions, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF**

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie M. Dante Giacobino pour tout ce qu'il a apporté à la commune et lui souhaite de pouvoir prendre du temps pour ses abeilles. Quant à M. Waechter, il espère qu'il aura l'occasion bientôt de faire du pain à déguster le dimanche matin. M. Lassaue est par ailleurs de retour après une absence et l'exécutif lui souhaite la bienvenue. Enfin, des félicitations sont de mise pour M. Geoffroy Sirolli qui a été brillamment élu au Grand Conseil, et ce n'est pas le fruit du hasard. Il a mené une magnifique campagne, que l'exécutif a suivie de près, et la Commune est très fière qu'il puisse représenter les Corsesoises et Corsesois au niveau du canton. M. G. Sirolli a en effet dit qu'il s'engagerait aussi pour Corsier et l'exécutif a pleine confiance en lui.

*Un présent est remis à M. G. Sirolli, qui est applaudi par l'assemblée et le public.*

### Plan directeur communal

**M. le Maire** indique que l'exécutif passera en revue les projets qui ont connu des avancées significatives. Le premier est le Plan directeur communal (PDCoM). Celui de Corsier est encore en consultation pendant un peu plus de deux semaines. Chacun a pu en prendre connaissance lors de la présentation publique organisée le 14 mars dernier, et a pu affiner sa perception de celui-ci en le consultant plus tranquillement après l'avoir téléchargé sur le site Internet de la Commune ou en se déplaçant à la mairie, où deux exemplaires sont en consultation, à la disposition de tous.

### Nouveau Groupe Scolaire (NGS)

**M. Jaccard** revient sur le bâtiment NGS. La construction du bâtiment provisoire, qui abritera dès la prochaine rentrée le restaurant scolaire, est arrivée à la phase critique de l'assemblage des caissons le composant. La grue a pris ses quartiers dans le parking depuis une semaine, tout en restant peu active. La raison de cette inaction découle d'une finition de fondations considérée comme insuffisamment précise par le constructeur, qui a souhaité les reprendre directement pour les mettre aux normes souhaitées. Pour la Commune, ce décalage temporel n'implique que le désagrément d'un parking plus difficilement utilisable sur une plus longue période, mais n'a aucun impact financier. Le retard pris devrait être rattrapable et le bâtiment être livré dans les temps. L'exécutif demande instamment à chacune et chacun d'éviter autant que possible la fréquentation du parking, car les difficultés d'accès et de circulation restent importantes. Cela concerne notamment les personnes qui accompagnent les enfants et pour lesquelles une zone de dépose-minute a été aménagée dans le champ jouxtant le tennis. En résumé, si la météo le permet, c'est-à-dire en l'absence de pluie ou de vents très violents, le bâtiment provisoire sera érigé avant Pâques.

### Réaménagement du quai

**M. Baumberger** évoque le réaménagement du quai. Les habitants ont été nombreux à répondre au questionnaire en ligne mis à disposition fin février pour connaître leurs habitudes et préférences d'utilisation du domaine public en général et du quai de Corsier en particulier. Plus de 220 réponses ont ainsi été analysées par le mandataire, soit 10 % de la population, tous âges confondus. Les participants sont remerciés d'avoir pris le temps d'exprimer leur avis. Pour ceux que cela intéresse, la synthèse des résultats et l'analyse question par question sont disponibles sur le site Internet de la Commune.

De très nombreuses personnes ont également fait part de leur intérêt pour le groupe de travail prévu dans la démarche participative imaginée avec le mandataire pour ce projet. Il y a en effet eu 77 candidatures pour huit participants ayant la lourde tâche d'être représentatifs de l'ensemble de la population. Au vu de cet engouement, un tirage au sort a dû être organisé à l'occasion de la dernière commission Urbanisme, construction et patrimoine (CUCP). Tous les postulants ont été informés du résultat. Les huit lauréats seront conviés à un ou deux ateliers courant juin, lorsque les mandataires auront pu affiner les différentes pistes d'aménagement imaginées pour un accès sécurisé, convivial et agréable au lac pour tous les Corsiérois.

### La Pomme

**M. Jaccard** annonce, concernant La Pomme, que la demande de plusieurs parents a été entendue. Ainsi, afin de rendre le jardin d'enfants plus adapté aux horaires de travail des parents, il a été décidé d'augmenter de 16h à 17h l'ouverture de l'institution. Un tous-ménages, informant de ce changement et du fait qu'il reste des places à pourvoir à La Pomme, a été réalisé. L'exécutif continue à prôner la complémentarité des moyens de garde d'enfants, entre la crèche, le jardin d'enfants et les mamans de jour de l'association Koala. A ce sujet, les habitants ont reçu ou vont recevoir le tous-ménages sur les nouveaux horaires et il a été demandé à la Poste de mieux contrôler la distribution à la

suite de plusieurs plaintes des Corsiéroises et Corsiérois. La Poste a répondu qu'elle serait beaucoup plus attentive à ce sujet.

## 6. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRIT

**Le Président** fait voter l'approbation des rapports de séance de commission.

### Commission Agriculture, Environnement et Développement durable du 19 octobre 2022

Le rapport de la séance est approuvé à l'unanimité.

### Commission des Finances du 10 novembre 2022

Le rapport de la séance est approuvé à l'unanimité.

### Commission Urbanisme, construction et patrimoine du 7 décembre 2022

Le rapport de la séance est approuvé à l'unanimité.

### Commission Sociale, scolaire et communication du 13 décembre 2022

Le rapport de la séance est approuvé à l'unanimité.

### Commission Sports, Manifestations, Associations et Culture du 11 janvier 2023

Le rapport de la séance est approuvé à l'unanimité.

**M. G. Sirolli** indique, pour le public, qu'une étape a été franchie lors de cette séance concernant le terrain de foot pour le FC COHERAN. La Commission a préavisé favorablement la poursuite des discussions pour la création de ce nouveau terrain. Ceux que le sujet intéresse sont invités à lire ce rapport.

### Commission Urbanisme, construction et patrimoine du 15 février 2023

Le rapport de la séance est approuvé à l'unanimité.

## 7. PRESENTATION DES COMPTES 2022

**Le Président** passe la parole à M. le Maire pour ce point de l'ordre du jour.

**M. le Maire** annonce avoir le plaisir de faire connaître ce soir le résultat des comptes 2022 de la Commune de Corsier. Cette présentation se trouve également sur CMNet. Il ne faudra pas s'attacher aux chiffres à la virgule près, car le bouclage définitif n'a pas encore été effectué et des ajustements peuvent encore intervenir, notamment découlant du travail des réviseurs qui sont à pied d'œuvre. Cela dit, les chiffres présentés ce soir reflètent bien la réalité des comptes.

Pour rappel, le budget 2022 a été voté en décembre 2021, soit il y a presque un an et demi. Depuis lors, les estimations fiscales ont fortement fluctué. Autre rappel, le changement de paradigme proposé par l'exécutif et que le Conseil a fait sien, à savoir le vote d'un budget déficitaire. Tant le budget 2021 que le budget 2022 présentaient un déficit prévisionnel afin de préserver les prestations de la Commune à sa population. Ce déficit était de CHF 284'000.- au budget 2022. Grâce à la maîtrise des charges et à des revenus fiscaux supérieurs aux prévisions, 2021 avait été bouclée avec un bonus de près de CHF 1'200'000.-. Il en va de même pour 2022, puisqu'un résultat positif de plus de CHF 2'500'000.- est enregistré. Dans le détail, les revenus ont quasiment doublé par rapport au budget voté, affichant plus de CHF 9'500'000.- supplémentaires. Contrebalançant ce chiffre, les charges se sont également accrues de CHF 6'450'000.- par rapport au budget. Ce chiffre est toutefois trompeur et cache des écritures essentielles pour l'avenir financier de la Commune, dont le détail sera évoqué plus tard. Si l'on s'en tient aux charges courantes, ce sont plus de CHF 200'000.- qui n'ont pas été dépensés

par rapport au budget. En synthèse, l'amélioration du résultat entre le budget et les comptes se monte à plus de CHF 2'800'000.-.

Il est toujours intéressant de voir le détail par nature, même si dans le cas présent les écarts n'ont pas une grande signification, au contraire des pourcentages. Pour la nature 30, comprenant notamment la masse salariale de l'administration, une augmentation est constatée sur le total de la nature. Elle s'explique notamment par des engagements supplémentaires destinés à pallier l'absence de collaborateurs accidentés ou en arrêt maladie sur de longues périodes. Cette hausse est à mettre en regard de celle observée sur la nature 42, illustrée sur le prochain graphique, qui comptabilise les prestations d'assurance perte de gain perçues par la Commune.

La nature 31 regroupe les biens, services et marchandises. Il s'agit des budgets qui permettent à l'administration de fonctionner au quotidien, en acquérant du matériel, en entretenant son patrimoine, en mandatant des experts ou en organisant des manifestations.

Un peu plus de CHF 200'000.- n'ont pas été dépensés en 2022. L'écart constaté par rapport au budget découle de l'augmentation de la provision pour impôt de CHF 1'800'000.-, écriture corrélée à la hausse des revenus fiscaux.

Les amortissements ordinaires de la nature 33 sont nettement inférieurs au budget pour deux raisons principales. Les investissements envisagés lors de l'élaboration du budget n'ont pas tous été réalisés ou ont été décalés dans le temps. Les amortissements complémentaires consentis aux comptes 2021 ont anticipé certaines dépenses. Les charges financières, concernant essentiellement Prés-Grange, qui fait partie du patrimoine financier, sont à mettre en regard des revenus financiers qui sont détaillés sur le prochain camembert.

Les subventions de la nature 36 sont en forte augmentation pour cet exercice 2022. L'écart s'explique essentiellement par une écriture d'anticipation, soit une provision pour les dépenses futures de la péréquation intercommunale, à hauteur de CHF 2'800'000.- et par l'ajustement des frais de perception qui suivent naturellement la hausse des revenus fiscaux. On peut constater que les subventions prennent un poids de plus en plus important dans les comptes de Corsier, car elles représentent à présent 44 %.

Les revenus fiscaux sont plus que jamais primordiaux pour la Commune, puisque leur poids passe de 77 % à 80 % des revenus. Sur les CHF 8'900'000.- d'augmentation de revenus, il convient de noter qu'environ CHF 2'600'000.- résultent des correctifs d'impôts sur les années antérieures. Il s'agit en fait des écarts concrets entre l'estimation faite par l'administration fiscale et la réalité de la taxation des contribuables se rapportant aux cinq derniers exercices.

La nature 42 enregistre, comme évoqué précédemment, les prestations d'assurance reçues lors d'absence de collaborateurs pour maladie ou accident. Plus de la moitié de l'écart positif provient de ces remboursements d'assurance qui ne sont, par définition, pas budgétisés.

La nature 44 révèle des revenus du patrimoine financier, soit essentiellement les loyers de Prés-Grange. Les revenus de transfert sont des montants qui proviennent essentiellement des fonds intercommunaux ou cantonaux. Pour 2022, les principaux écarts positifs sont dus au remboursement du Fond intercommunal d'assainissement (FIA) et du fonds de développement pour l'accueil parascolaire, qui a versé CHF 60'000.- de plus que prévu.

En conclusion, le nouvel exercice a été extraordinaire au niveau des revenus fiscaux, comme cela avait été le cas en 2019. Cela est rassurant quant à la pérennité de ces rentrées fiscales, fait confirmé par les économètres de l'administration fiscale. Le résultat est positif, supérieur à l'excédent de charges prévisionnel pour CHF 2'521'000.-. Sans la prise en compte d'écritures supplémentaires induites par ces résultats extraordinaires qui

impactent les charges, ce résultat positif aurait été même supérieur à CHF 6'600'000.-. Ces écritures supplémentaires sont : plus de CHF 2'000'000.- d'amortissements complémentaires, plus de CHF 1'800'000.- d'augmentation de la provision d'impôt, et une nouvelle provision de CHF 2'800'000.- en prévision de la somme à déboursier en 2024 pour la péréquation financière intercommunale. Les charges ont été parfaitement maîtrisées. Hors charges non monétaires, elles ont été inférieures au budget de CHF 328'000. Les amortissements complémentaires de plus de CHF 2'000'000.- s'inscrivent dans le prolongement de la stratégie de la Commune de préparer les futurs investissements planifiés en réduisant la charge annuelle d'amortissements.

Enfin, le courage de présenter et de voter un budget déficitaire en 2021 a été récompensé. Ce choix a permis d'éviter des coupes arbitraires dans les prestations pour près de CHF 300'000.-. In fine, l'habituelle maîtrise des charges et l'inhabituel résultat fiscal de 2022 auront permis de présenter des comptes résolument dans le noir. Au terme de cette présentation, beaucoup de chiffres ont été présentés, heureusement positifs pour Corsier. Rendez-vous est donné aux membres de la Commission des Finances pour analyser dans le détail ces comptes.

**Le Président** relève que le dossier passera donc en Commission des Finances, mais que des questions peuvent être posées. Personne ne souhaitant prendre la parole, ce point est clôturé.

#### **8. DELIBERATION – CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DE L'AGS ET DE LA POMME, SIS ROUTE DE CORSIER 23 ET 25**

**Le Président** rappelle que le détail de cette délibération a été transmis dans CMNet.

**M. Jaccard** indique que Corsier travaille étroitement avec les SIG pour faire évoluer l'équipement de la Commune et les pratiques de chacun. Corsier a intégré le programme Eco21 – collectivités, depuis 2020. Le bureau d'étude a été mandaté pour réaliser un audit de l'éclairage des deux bâtiments représentant le plus grand potentiel d'amélioration quantitatif et qualitatif, l'AGS et La Pomme. Les résultats font apparaître des gains d'efficacité énergétique de près de 85 %. L'étude est à disposition du Conseil municipal sur CMNet. L'exécutif souhaite s'engager dans cette démarche malgré les coûts élevés que cela représente, notamment pour le bien-être des usagers. Il remercie par conséquent les conseillers de faire bon accueil à ce crédit budgétaire supplémentaire.

En l'absence de questions, le Président donne lecture de la délibération.

#### **Délibération**

##### **Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- pour le remplacement des luminaires de l'AGS et de La Pomme, sis route de Corsier 23 et 25**

Vu l'engagement de la commune de Corsier dans le programme Eco21 développé par les Services Industriels de Genève dans le but de réduire les consommations d'énergie ;

Vu les recommandations du Canton de Genève et du département de l'Office cantonal de l'énergie en septembre 2022 au sujet de la sobriété énergétique, notamment en raison de la guerre en Ukraine ;

Vu l'audit lumière réalisé par l'entreprise ILICO, dans les six salles de classe du bâtiment AGS et de la salle principale de La Pomme (annexe n°1 : Étude lumière – AGS + Pomme novembre 2022).

Vu les constats du mandataire, relevant que les luminaires actuels sont les plus énergivores du marché ;

Vu les propositions du mandataire pour améliorer le confort des usagers et le bilan énergétique de l'installation, à savoir le remplacement des luminaires avec un système de gestion permettant une économie d'énergie jusqu'à 85% par rapport à la consommation actuelle ;

Vu le montant des travaux de remplacement des luminaires avec un système de gestion évalués à CHF 50'000,00 TTC ;

Vu le remboursement du montant de l'audit et de l'étude lumière (CHF 1'664.00 TTC) par SIG si les travaux suggérés par le mandataire sont réalisés dans les deux ans ;

Vu les primes proposées par SIG pour les petites collectivités pouvant se monter jusqu'à 32 ct par kWh économisé (estimation : CHF 2'336 TTC) ;

Vu le souhait de la Commune d'effectuer ces travaux durant les vacances scolaires estivales afin de ne pas déranger les activités scolaires ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 5 05) ;

sur proposition du Maire,

### **Le Conseil municipal décide**

À la majorité simple

par 14 oui, 0 non et 0 abstention, sur 15 Conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 d'un montant total de CHF 50'000 destiné à remplacer les luminaires de l'AGS et de La Pomme, sis route de Corsier 23 et 25.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2023 sur les comptes 21.31 : Entretien immeubles par des tiers (AGS)  
54.31 : Entretien immeubles par des tiers (Pomme)
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre

**Le Président** soumet au vote la délibération.

Le Conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

**M. Jaccard** remercie les conseillers pour leur vote.

## **9. MOTIONS**

Néant.

## **10. RESOLUTIONS**

Néant.

## **11. QUESTIONS – REPONSE DE L'EXECUTIF A UNE QUESTION POSEE PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023 : « QUEL A ETE LE COUT D'ELABORATION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (2<sup>E</sup> GENERATION) DES AUTRES COMMUNES ? »**

**M. le Maire** rappelle que la question avait été posée lors de la séance du Conseil du 24 janvier, en lien avec le coût d'élaboration des plans directeurs communaux. C'est une

question légitime au regard des divers compléments de crédits demandés afin de finaliser le PDCom de Corsier. Depuis lors, les choses se sont enfin débloquentées et la reprise de la procédure devrait permettre de rester dans la dernière enveloppe définie. Comme le montre le tableau présenté, reprenant le coût des PDCom de communes de taille comparable, Corsier reste dans la norme. L'exécutif espère que cette réponse correspondra aux attentes du conseiller qui avait posé la question.

**M. Peccoud** remercie l'exécutif pour cette recherche, qui permet aux conseillers de mieux se situer par rapport à ce PDCom, pour lequel des crédits supplémentaires avaient été demandés.

**Le Président** remercie également l'exécutif pour la réponse écrite et les explications données.

## 12. DECISION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 15 FEVRIER 2023 – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

**Le Président** indique que les pièces reçues de l'ACG ont été transmises sur CMNet, à savoir le droit d'opposition des conseils municipaux quant à la décision du 15 février 2023 de l'ACG, relative à l'attribution par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 4'000'000.- destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.

Aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### PDCom

**M. A. Sirolli** indique que, bien que l'exécutif ait évoqué le PDCom en début de séance, il aurait aimé faire un point plus spécifique sur la soirée, lors de laquelle la population a exprimé une certaine anxiété. Il aurait souhaité que le Conseil puisse en débattre à un moment ou à un autre. Par ailleurs, lors de cette soirée, la commission ad hoc PDCom a été évoquée. Il faut rappeler que celle-ci était une initiative de la précédente législature et qu'elle a arrêté d'être convoquée à partir de l'année 2018-2019. Réellement, aujourd'hui, le PDCom présenté à la population n'est pas le fait d'une commission ad hoc, mais plutôt de la Commission de l'Urbanisme. Il est un peu regrettable que les deux aient été associées, alors que la commission ad hoc n'est pas intervenue sur les points finaux de ce PDCom.

**M. le Maire** souhaite fournir un élément de réponse concernant les observations qui ont été faites lors de la soirée de présentation. Comme il a été dit au début de ladite soirée, les observations orales ne sont pas prises en compte. Seules les observations écrites feront l'objet d'une réponse. Pour ce faire, il y avait plusieurs solutions, à savoir la consultation à la mairie, qui est encore en cours pour une quinzaine de jours, et la possibilité de prendre contact avec l'Office des constructions. Toutes les remarques orales ne rentrent pas dans le cadre des observations.

**M. A. Sirolli** souligne qu'une certaine anxiété a tout de même été exprimée par bon nombre de Corsiérois. Même si ces remarques ne seront pas prises en charge, il faut les analyser et en tenir compte. Pendant toute la séance, le secrétaire général a pris des notes et M. A. Sirolli suppose qu'il va quand même collecter ces informations et apporter des réponses à ces personnes qui exprimaient une inquiétude sur le PDCom.

**Le Président** se souvient qu'une information avait été donnée à la population sur le fait qu'il fallait faire des observations écrites.

**M. Lassaue** souhaite rappeler la suite de la procédure pour le PDCom. La possibilité demeure, jusqu'au 19 avril, d'adresser des observations à la Mairie ou à l'Office de l'urbanisme. Ces observations seront collectées et transmises au mandataire, qui va les synthétiser par sujet et qui apportera des propositions de réponses. Ces propositions seront débattues au sein de la Commission Urbanisme, construction et patrimoine. A ce moment-là, les différents éléments entendus lors de la soirée pourront aussi être amenés. La plupart des craintes exprimées se retrouveront dans les observations et permettront d'avoir des réponses, qui pourront déboucher sur des modifications du PDCom, si le Conseil le souhaite puisque c'est lui qui va voter la résolution, ou alors la Commission entendra ces problématiques sans forcément modifier ce qui est le contrat entre la Commune et l'État sur le développement urbanistique de ces 15 prochaines années. Les réponses seront transmises à l'ensemble de ces personnes sur la base des discussions en commission. Le débat évoqué par M. A. Sirolli est tout à fait légitime et il pourra se faire à ce moment-là. Le Conseil municipal pourrait également décider d'élargir cette commission à l'ensemble des conseillers, en vue d'avoir une discussion globale, mais c'est à ce moment-là que ce débat pourra se tenir.

**M. A. Sirolli** demande si c'est uniquement la Commission de l'Urbanisme qui va s'en occuper et si l'on n'envisage pas de convoquer une plénière à ce sujet, qui intéresse tout le monde et pas uniquement la commission susmentionnée.

**M. Lassaue** précise que c'est ce qu'il voulait dire. Au vu des thématiques traitées, ce serait normalement la CUCP qui effectuerait ce travail d'analyse et de choix de réponses avec le mandataire, mais si le Conseil le souhaite, il peut procéder en deux temps, avec un aspect plus technique avec le mandataire sur les réponses aux observations, puis un débat plus large dans une commission plénière qui déboucherait ensuite sur un préavis qui pourrait être transformé en résolution pour adopter ou non le PDCom.

**Le Président** demande quand cela pourrait se faire et quelles démarches techniques restent à effectuer avant que les conseillers puissent se réunir, en CUCP ou au sein d'une plénière.

**M. Lassaue** indique que cela dépendra de la quantité d'observations reçues. S'il y en a une dizaine, ça ira très vite et la prochaine CUCP utile, au mois de mai ou plus vraisemblablement en juin, pourrait traiter de ce sujet. Si, en revanche, il y en a énormément et que cela demande un travail important au mandataire, il est possible que plus de temps soit nécessaire. L'objectif donné au mandataire est que les observations et les propositions de réponses puissent être présentées au mois de juin, à une commission ordinaire de la CUCP.

**M. G. Sirolli** souhaiterait savoir si beaucoup d'observations ont déjà été faites à ce jour.

**M. Lassaue** précise qu'il ne sait pas du tout ce qu'il en est au niveau de l'État. A la Mairie, vendredi passé, deux observations avaient été déposées.

**M. G. Sirolli** se demande s'il ne serait pas intéressant de faire, d'ici les deux prochaines semaines, une commission où les conseillers municipaux eux-mêmes vont s'inquiéter des différentes préoccupations de la population et reviennent au sein de la commission avec les différentes observations, pour que la commission elle-même pose des questions pour la suite.

**Le Président** note que ce n'est pas la démarche telle qu'elle est voulue.

**M. G. Sirolli** ajoute qu'il paraîtrait intéressant de faire cette démarche afin de s'assurer que la population soit entendue le mieux possible. Il s'agirait ainsi, dans les deux dernières semaines avant le délai, que la commission se réunisse et que les conseillers aillent voir les personnes qui ont posé des questions pour qu'on puisse leur donner des réponses.

**M. Lassaue** rappelle que la procédure est celle qui a été énoncée. Le délai pour déposer les observations est fixé au 19 avril. Toutes les personnes qui vont déposer des

observations auront une réponse, mais ces réponses ne seront pas données avant le 19 avril, puisque le travail se fera en deux temps. Les conseillers vont d'abord examiner toutes les propositions de réponses et traiter les inquiétudes exprimées par les habitants lors d'une commission. Ensuite, une réponse sera apportée aux personnes concernées.

**M. G. Sirolli** s'inquiète, dans la mesure où on sait que la communication ne passe pas toujours comme on le souhaiterait, que les gens qui pensent avoir posé une question lors de la séance se disent que ça a été pris en note et qu'ils attendent un retour qui n'arrivera pas.

**M. Lassauce** confirme, comme cela a été dit, qu'il a effectivement pris des notes. Il fera volontiers parvenir aux conseillers une synthèse des interrogations exprimées, afin qu'ils en aient une trace. Cela dit, c'est toujours le Conseil qui a la maîtrise du PDCom. Si un conseiller se rappelle que quelqu'un a parlé du chemin à travers Pré-Puits, par exemple, il peut soulever ce sujet lors de la commission qui traitera des observations. Une observation a par ailleurs déjà été déposée sur cette question, qui n'a donc pas été oubliée.

**M. Peccoud** estime qu'il serait opportun de réunir une plénière pour en discuter. Il dit avoir été surpris par le nombre de questions concernant les chemins d'accès, mais surtout la mobilité et le trafic. Pour cette raison, il faudrait intégrer la CTSM à la discussion et une plénière paraîtrait donc judicieuse.

**Le Président** réitère sa question quant au moment où une telle séance pourrait être prévue. Il conviendra de récolter les observations et de connaître leur nombre avant de pouvoir organiser une plénière.

**M. Lassauce** indique que, quand le nombre d'observations sera connu, le mandataire, Urbaplan, qui a une solide expérience en la matière, pourra dire de combien de temps ils ont besoin pour proposer des réponses. Dans le meilleur des cas, ce pourrait être la CUCP du 7 juin. S'il est possible de traiter des observations lors de cette séance-là, une date pourra être proposée pour la plénière avant la fin juin. De toute façon, il ne sera pas possible de voter une résolution avant le mois de septembre. Un laps de temps sera donc nécessaire en raison de l'été, sauf si les conseillers souhaitent convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal pour ce sujet. Cela étant, ce serait certainement une très bonne chose de prévoir une CUCP technique, puis une plénière pour aborder ensemble les sujets.

**M. Peccoud** remarque qu'il a été surpris de constater que beaucoup de questions concernaient la mobilité et le trafic.

**M. Lassauce** rapporte que, d'expérience du mandataire et de l'animateur de la soirée, dans 95 % des cas, les questions concernent les chemins piétons et la mobilité. Corsier est donc tout à fait dans la norme.

#### Invitation aux nouveaux citoyens

**Mme Baumberger** souhaite remercier, au nom de la Commission Naturalisations, l'exécutif et l'administration pour l'invitation faite aux nouveaux citoyens suisses, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil municipal. Cette invitation s'adressait aux nouveaux citoyens pour les années 2020, 2021 et 2022. Ils ont été une vingtaine à répondre présents. Hormis les membres de la Commission Naturalisations, seuls trois conseillères et conseillers ont répondu favorablement et seuls certains se sont excusés. Cette demande élargie émanait de la Commission Sports et Manifestation. Force est de constater que cette invitation n'a pas eu l'attrait escompté. Les nouveaux citoyens ont remercié les autorités pour l'accueil qui leur a été réservé et ont confié être heureux et fiers de leur passeport.

## 14. DIVERS

### Boîte à livres

**Mme Baumberger** souhaite adresser des remerciements à Mme Christianne Zumwald, qui s'occupe de la boîte à livres en face de l'ancien groupe scolaire. Elle vient souvent ranger les livres, les trier, les remettre en ordre. Si elle n'était pas là, ce serait une grande misère.

**M. Lassauce** précise que l'administration offre toujours un cadeau à cette dame en fin d'année pour son action bénévole au bénéfice de tous.

### Commission conjointe Transports sécurité et Sociale scolaire

**Mme Ehretsmann** indique qu'il avait été question d'organiser une commission conjointe des commissions Transport, sécurité et mobilité et Sociale, scolaire et communication au sujet des chemins d'accès pour les écoliers et de la sécurité.

**M. Sudan** demande si une invitation a déjà été adressée aux membres de l'APEC pour la prochaine CTSM, à savoir celle du 8 mai 2023, ce qui ne semble pas être le cas.

**M. A. Sirolli** relève que ce n'est pas une bonne date pour la Commission Sociale, car une formation de samaritains a été organisée et il serait intéressant de pouvoir la garder.

**Mme Ehretsmann** indique que la prochaine Sociale se tiendra le 5 avril, et la suivante le 31 mai.

**M. Jaccard** rappelle que, le 31 mai, il y a la prestation de serment des conseillers d'État, à laquelle l'exécutif est invité.

**M. Sudan** remarque qu'il est envisageable de travailler pour une fois sans les membres de l'exécutif. La date du 31 mai est donc retenue pour une commission conjointe.

**M. Lassauce** confirme qu'une invitation sera adressée à l'APEC et que les membres de la CTSM seront également convoqués pour cette date.

### Départ de M. Dante Giacobino

**M. le Maire** relève que M. Dante Giacobino a décidé de descendre du train pour aller sur le quai, et la Commune lui donne la possibilité de remonter dans le train et de faire un magnifique voyage, par le présent qui lui sera remis dans un instant. M. le Maire lui suggère d'envoyer une carte postale de tous les arrêts.

*M. le Maire remet un présent à M. Dante Giacobino, qui est applaudi par l'assemblée et le public.*

**M. D. Giacobino** remercie toute l'assemblée et confie qu'il gardera un bon souvenir des moments passés autour de la table du Conseil. Il profitera un maximum du voyage, après avoir lu les instructions, bien entendu. Il pensera bien à ses anciens collègues et il n'oubliera pas les cartes postales.

**M. le Maire** précise qu'il s'agit d'une sortie avec le GoldenPass. C'est un proche de M. D. Giacobino qui a soufflé cette idée, qui est tout à fait dans la cible. Par ailleurs, toutes les personnes présentes sont invitées à partager un verre de l'amitié à l'étage à l'issue de cette séance.

**Le Président** observe qu'un dossier de naturalisation sera tout d'abord traité à huis clos. Il invite donc le public à quitter la salle.

## 15. NATURALISATION – 1 DOSSIER – HUIS CLOS

Non protocolé.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 20h10.

Daniel MUSCIONICO  
Président du Conseil municipal

Killian SUDAN  
Vice-président du Conseil municipal

Denis WAECHTER  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal